

L'Europe s'engage pour votre projet... faites-le savoir !

Charte de vos droits et obligations en matière
d'information sur votre subvention européenne



Félicitations !

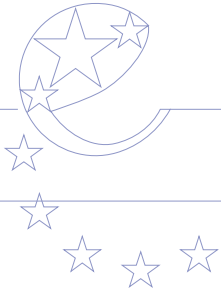
Votre projet vient d’être sélectionné parmi des milliers d’autres et va bientôt pouvoir bénéficier de la subvention d’un fonds structurel européen : Fonds européen de développement régional (FEDER) ou Fonds social européen (FSE).

Vous faites à présent partie des bénéficiaires des environs 15 milliards d’euros consacrés en France, entre 2007 et 2013, par les programmes européens oeuvrant pour l’emploi, la cohésion économique et sociale et le développement régional. Parce que l’Europe est proche de nous et solidaire, elle accompagne depuis 50 ans des projets concrets dans ces domaines prioritaires. Ainsi, entre 2000 et 2006, près de 140 000 projets ont été cofinancés en France. Ils ont tous un impact direct sur notre vie quotidienne, mais peu de citoyens en ont véritablement connaissance...

Bénéficiaire d’un fonds structurel, vous devenez à présent l’ambassadeur des programmes européens. Informez le public, votre entourage, vos partenaires, vos collaborateurs... et toutes les personnes touchées par votre projet.

Ce guide vous donnera toutes les clés pour satisfaire à votre obligation de publicité tout en valorisant votre projet.





Une implication européenne de tous les instants

Votre projet a été retenu dans le cadre de la **politique de cohésion économique et sociale** que l'Europe a mise en place, il y a plus de 50 ans, dès sa création. Mais savez-vous réellement ce que recouvre cette politique ?

Aujourd'hui, elle représente l'une des interventions clés de l'Union européenne et son premier poste budgétaire. Elle vise à réduire les écarts de développement et à **promouvoir la compétitivité et l'emploi dans les régions**.

Les fonds structurels européens sont les instruments financiers de cette politique. Ils interviennent :

- > Pour soutenir l'innovation, la société de l'information, l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement et la prévention des risques et ainsi renforcer l'attractivité et la compétitivité des régions européennes (interventions du **Fonds européen de développement régional - FEDER**).
- > Pour favoriser l'emploi, développer la formation et l'insertion professionnelle et lutter contre les discriminations (interventions du Fonds social européen - FSE).

Les projets cofinancés par l'Europe via les fonds structurels ont des champs d'intervention larges, pourtant ils ont tous des points communs :

- Ils correspondent à des **priorités inscrites dans des programmes stratégiques nationaux qui répondent aux mêmes objectifs au niveau européen**.
- Ils s'appuient sur des **initiatives et des acteurs locaux**.
- Ils sont **sélectionnés pour leur qualité et leur apport dans le domaine de l'emploi et du développement régional**.



Communiquer pour rapprocher les Européens...

Malgré l'ampleur de la politique de cohésion économique et sociale, **peu d'Européens connaissent** aujourd'hui l'implication réelle de l'Europe dans leur vie quotidienne.

La faire connaître, c'est tout simplement faire prendre conscience aux citoyens que **l'Europe est proche d'eux** et qu'elle agit concrètement pour des projets dont ils bénéficient.

Communiquer sur l'action européenne, c'est aussi **rapprocher les Européens** les uns des autres en leur permettant de connaître les initiatives de leurs voisins qui répondent aux mêmes préoccupations.

Aujourd'hui, vous faites partie des bénéficiaires du soutien financier direct de l'Europe. Témoignez de son engagement, informez votre entourage sur l'aide qu'elle vous a apportée. **Vous êtes le meilleur ambassadeur** des résultats concrets du programme européen auquel vous participez et qui vous soutient. Grâce à ce livret, prenez connaissance des moyens à votre disposition **pour communiquer efficacement sur votre projet, sur votre expérience et sur la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne.**



...dans le respect d'un cadre réglementaire unique

Selon le règlement CE 1828/2006 régissant la mise en œuvre des fonds structurels et la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne, **la publicité est l'une des obligations clés** des bénéficiaires de subventions européennes.

Cette obligation vous engage à informer les personnes qui bénéficient de votre action, vos partenaires et plus généralement le grand public, de la participation communautaire au financement de votre projet.

Vous devez fournir la preuve du respect de cet engagement lors de la demande de paiement de la subvention et la garder en cas de contrôle (photo ou tout autre support adéquat témoignant de la mesure prise). **Le non-respect de l'obligation de publicité peut entraîner l'annulation ou le reversement de votre subvention européenne.**

Conformément au règlement CE 1828/2006 et dans le respect de la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, **il sera procédé à la publication**, par voie électronique ou autre, **de la liste des bénéficiaires** : nom de votre organisme, lieu et nom de votre projet, coût total de votre projet et montant de la subvention allouée.

“ Respectez votre obligation



Exemple d'utilisation du logo :



Ce livret est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen
de développement régional.

Exemple d'affiche :



Exemple d'autocollant :



Un correspondant communication Europe est à votre disposition pour :

- vous conseiller,
- vous fournir des supports, des idées et des contenus,
- vous donner les contacts utiles ... et répondre à toutes vos questions. (voir liste en page 14)

Applications concrètes et modalités techniques



Pour tous les projets

Que dois-je faire ?

- Sur tout document ou support de communication relatif à votre projet apposez le logo de l'Union européenne (drapeau) et inscrivez la mention suivante :

« [Descriptif/dénomination de l'action] est cofinancé[e] par l'Union européenne. L'Europe s'engage en [indiquez la région] avec le [Fonds européen de développement régional ou Fonds social européen] »

Pour reproduire avec exactitude le drapeau de l'Union européenne, vous devez respecter sa charte graphique disponible sur le site Europa : http://europa.eu/abc/symbols/emblem/index_fr.htm

- Affichez, grâce à des supports appropriés (autocollants, affiches, banderoles, drapeaux...) la participation européenne au financement de votre projet.

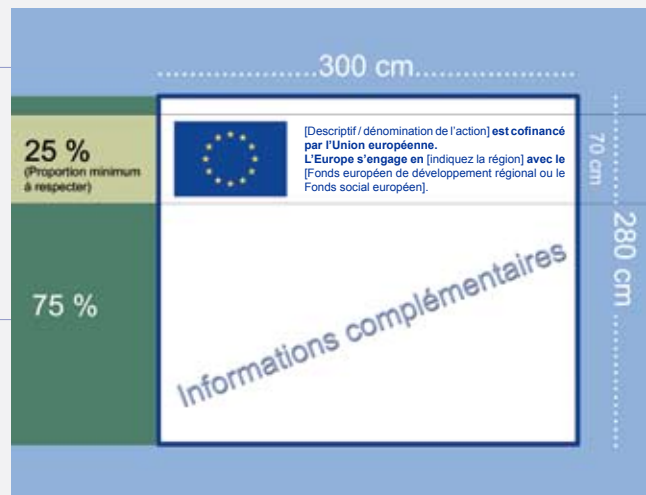


Pour les réalisations financées à hauteur de plus d'un million d'euros par les fonds européens

Que dois-je faire ?

- Invitez les parlementaires européens de votre circonscription à toute manifestation publique autour de votre projet (pose de la première pierre, inauguration) et prévoyez leur un temps de parole.

Maquette d'une plaque
métallique gravée :





Pour les projets portant sur l'achat d'un objet physique ou sur le financement d'infrastructure et de construction, et dont le coût total public est supérieur à 500 000 euros

Que dois-je faire ?

- Placez un panneau d'affichage sur les sites pendant toute la durée des travaux.
- Remplacez le panneau par une plaque extérieure permanente, visible et de taille significative, au plus tard dans les six mois après la fin des travaux.

- Le panneau et la plaque doivent comporter, sur au moins 25% de l'espace, le drapeau et la mention « [Descriptif / dénomination de l'opération] a été cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage en [indiquez la région] avec le [Fonds européen de développement régional ou Fonds social européen].

- Utilisez, pour mentionner la participation de l'Union européenne, une typographie lisible et prévoyez une taille de support appropriée au regard de l'importance de la réalisation cofinancée par l'Union européenne.

- Positionnez le panneau ou la plaque à l'emplacement le plus visible par le public.

- Arborez le drapeau européen sur le site de votre opération pendant la semaine du 9 mai (Journée de l'Europe) si votre opération a été initiée depuis le 1er janvier 2007.



Pour les projets dont le coût total public est supérieur à 10 millions d'euros

Que dois-je faire ?

- Réalisez une communication complémentaire spécifique sur l'apport de l'Union européenne (au lancement ou à l'inauguration de votre projet, lors de la Journée de l'Europe, le 9 mai, ou à l'occasion de grands rendez-vous européens).

Exemple de panneau d'affichage :



Les bons reflexes

- En cas d'articles dans la presse ou d'émissions télé ou radio sur votre projet, n'oubliez pas de mentionner la participation de l'Union européenne.
- Sollicitez des interventions de personnalités représentatives (parlementaires européens, institutions nationales en charge des fonds européens, élus...) dans vos supports de communication écrite ou audiovisuelle.
- Sur votre site web, n'hésitez pas à créer des liens vers le site de la Commission européenne et des institutions nationales en charge de la gestion de votre subvention.

“ Comment organiser votre communication ? ”

Au-delà des règles, une application adaptée et facilitée par l'Europe

■ La communication sur la subvention européenne, bien qu'elle comporte des obligations réglementaires, est avant tout un appel à la bonne volonté des bénéficiaires, afin que le soutien européen puisse être connu et reconnu de tous. Votre rôle est de relayer l'information, mais **vous n'êtes pas seul** pour le faire. Pour vous aider, l'Europe met à votre disposition dans votre région :

- **Un correspondant communication Europe qui peut vous apporter une assistance technique** (transmission d'éléments graphiques et de supports, conseils en communication...).

- **Une assistance financière** (une partie de vos frais de communication peut être prise en charge par l'Union européenne, prévoyez-la dans le budget de votre action).

Que vous soyez une entreprise, une association, un organisme public ou une collectivité, vous devez et pouvez **communiquer concrètement sur l'aide que vous avez reçue**. Ce livret vous donnera ainsi des pistes et **quelques exemples** à suivre parmi les opérations financées par le FEDER ou le FSE, pour **faciliter la mise en œuvre de votre propre communication**.

Quelles questions se poser pour répondre au mieux à l'obligation de publicité ?

■ Quelles sont les personnes touchées par mon projet ?

Chaque projet concerne des publics différents : les habitants d'un territoire, les usagers d'un service ou d'un équipement, les salariés d'une entreprise, les personnes qui suivent une formation...

En fonction de votre projet, vous devez donc adapter vos actions de communication au public ciblé.

■ Quels sont les partenaires, relais et réseaux intéressés par mon projet ?

Vous échangez régulièrement avec des acteurs qui partagent vos préoccupations ou que vous informez sur votre activité : clients, partenaires financiers et institutionnels, membres de vos réseaux, presse... autant de relais auprès desquels vous pouvez faire passer facilement l'information sur les interventions de l'Union européenne.

■ Quels supports de communication dois-je utiliser pour chacune de mes cibles ?

Avant même d'imaginer des actions de communication spécifiques sur votre projet et la participation de l'Union européenne, répertoriez et adaptez celles que vous maîtrisez déjà et qui touchent les cibles que vous venez d'identifier.

■ Comment puis-je intégrer l'information sur la subvention européenne à chacun de ces supports de communication ?

Adaptez votre message sur l'aide de l'Union européenne selon la nature de votre projet et des publics visés (discours, publications, journée d'inauguration, affichage, presse...). Les pages suivantes vous donneront des pistes de réflexion et des exemples qui pourraient vous inspirer.

“ L'Europe accompagne votre entreprise, faites-le savoir ! ”

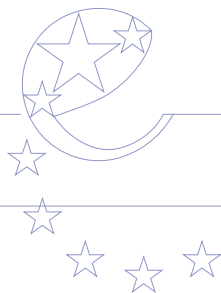


De nombreuses entreprises bénéficient du soutien de l'Union européenne pour se développer, innover, accroître leur compétitivité, diminuer l'impact de leur activité sur l'environnement, former leurs salariés et adapter leurs compétences pour faire face aux mutations économiques.

C'est votre cas ? Faites-le savoir, vous mobiliserez d'autant mieux vos équipes et vos partenaires sur votre projet :

- Affichez le logo de l'Europe et la mention de son soutien sur les équipements qu'elle vous a permis d'acquérir ou par exemple dans les locaux qu'elle vous a permis de moderniser (demandez des plaques ou autocollants à votre correspondant communication Europe).
- Intégrez l'information sur la participation de l'Europe dans vos communications internes (revues, plans d'action, informations aux salariés et aux partenaires sociaux...).
- Diffusez auprès de vos partenaires financiers, industriels et commerciaux l'information sur le cofinancement de votre projet par l'Union européenne.
- Signalez la participation de l'Union européenne dans vos relations avec la presse. Renseignez-vous auprès de l'organisme qui vous a accordé la subvention sur les manifestations et les actions à venir autour des programmes européens. Cela peut être une bonne occasion de faire partager votre expérience et de nouer de fructueux contacts !

“ Vous accompagnez des personnes vers l’emploi grâce à l’Europe, faites-le savoir ! ”



Exemples de communication réussie

Région : **Basse-Normandie**
Bénéficiaire : **FONGECIF**

Le Fonds de gestion paritaire du congé individuel de formation (FONGECIF) intervient en soutien au congé individuel de formation (CIF). Celui-ci permet aux salariés, à leur initiative et à titre personnel, de suivre une formation, de construire un projet professionnel qui s’inscrit dans leur carrière. Ces derniers peuvent ainsi évoluer professionnellement en accédant à un niveau supérieur de qualification, en changeant d’activité ou de profession, en complétant leur expérience par un diplôme.

Dans ce contexte, le FONGECIF de Basse-Normandie a réalisé une plaquette destinée au public dans le but d’informer les salariés sur les possibilités mises à leur disposition pour se former, effectuer un bilan de compétences ou valider des acquis d’expérience.

Bénéficiaire du soutien du FSE, cet organisme a ainsi satisfait son obligation de publicité, a informé le public à travers sa plaquette sur laquelle est mentionnée le soutien de l’Union européenne. Elle a été éditée à 15 000 exemplaires, distribuée par les conseillers du siège régional et les 12 antennes basse-normandes aux personnes venant s’informer. Elle a également été mise à disposition de tout partenaire en ayant fait la demande (médecins du travail, directions des ressources humaines des entreprises, comités d’entreprises...).

Région : **Ile-de-France**
Bénéficiaire : **Commerces locaux**

La ville des Mureaux a piloté une convention cadre mobilisant du FEDER en soutien des commerces locaux de son territoire. Grâce à ce dispositif, ces commerces ont pu rénover leurs façades et investir dans la rénovation et la mise en conformité de leurs équipements. Afin de communiquer sur cette aide, des autocollants mentionnant l’intervention financière de l’Europe ont été affichés sur les vitrines de tous les commerces soutenus.

De nombreux organismes de formation ou structures d’insertion professionnelle bénéficient de subventions européennes afin d’accompagner des personnes vers l’emploi, en adaptant et renforçant les compétences des travailleurs.

C’est votre cas ? Faites-le savoir, vous mobiliserez d’autant mieux vos équipes, vos publics et vos partenaires sur votre projet :

- Affichez le logo de l’Europe et la mention de son soutien aux endroits où vous accueillez le public. Pour ce faire, demandez des plaques ou autocollants ou des conseils pour réaliser des affiches à votre correspondant communication Europe.
- Affichez l’information sur la participation de l’Europe sur les documents que vous utilisez dans le cadre de votre projet (conventions, supports, plans de formation...).
- Envisagez d’intégrer, dans le cadre de vos actions, une session ou un module d’information sur l’Europe et ses interventions en faveur de l’emploi et de la cohésion sociale. Vous pouvez à cette fin solliciter des contenus et conseils auprès de votre correspondant communication Europe.
- Informez vos partenaires, notamment les partenaires sociaux, de l’appui dont vous bénéficiez de la part de l’Union européenne (documents de présentation, rapports d’activité ou de formation...). L’Europe intervient en faveur du développement des ressources humaines, en vertu de la stratégie européenne pour l’emploi. En communiquant sur son soutien à votre projet, vous en soulignez d’avantage la valeur.



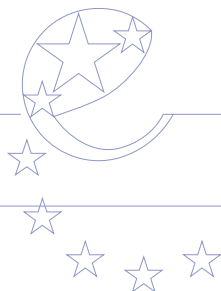
“ Le développement économique et social de votre territoire est soutenu par l'Europe, faites-le savoir ! ”

De nombreux territoires bénéficient de l'aide de l'Union européenne pour la mise en œuvre de leurs projets : aménagements urbains, animation de quartiers en difficulté, accueil d'entreprises, insertion professionnelle, environnement, transports durables, emploi, développement des technologies de l'information et de la communication...

C'est votre cas ? Faites-le savoir, vous mobiliserez d'autant mieux le public et vos partenaires sur votre projet :

- Si vous menez un chantier public, affichez à la vue des usagers la participation de l'Union européenne sur un panneau, provisoire pendant les travaux puis permanent (voir pages 6-7). Pour un conseil technique ou la prise en charge de ces matériels, adressez-vous à votre correspondant communication Europe.
- Intégrez la dimension européenne de votre projet dans vos discours, communiqués de presse, manifestations d'inauguration. Sollicitez auprès de votre correspondant communication Europe des contenus et prévoyez la présence de représentants de l'Union européenne lors de manifestations majeures (inaugurations officielles...).
- Vous publiez une lettre d'information sur la vie de votre territoire ? Vous pourriez faire un numéro ou une rubrique spéciale sur l'Europe.
- N'oubliez pas d'informer les élus et les acteurs économiques de votre territoire sur la participation de l'Union européenne.
- Si vous soutenez, grâce à l'Europe, d'autres organismes, relais et associations, vous devez les informer à leur tour des mesures de publicité qu'ils sont tenus de respecter.





Avec le soutien technique et financier des programmes européens, vous pouvez aller plus loin que la simple obligation de publicité et valoriser davantage votre projet. Etre bénéficiaire de la subvention d'un fonds structurel européen, ce n'est pas uniquement profiter d'une aide financière précieuse.... c'est aussi :

> Renforcer l'image de votre projet grâce à l'Europe

En affichant l'emblème de l'Union européenne, votre projet se dote d'une image et d'une ampleur renforcées. Les subventions européennes sont accordées à des actions importantes, exemplaires et innovantes. Votre projet est ainsi reconnu, au-delà de l'échelle locale ou nationale, au niveau communautaire.

> Renforcer votre communication grâce au soutien financier de l'Europe

La communication sur votre projet – intégrant sa dimension européenne – a un coût. Celui-ci est susceptible d'être cofinancé par l'Union européenne au même titre que votre action principale. Intégrez votre plan de communication dans votre demande de subvention. Ce support financier peut vous aider à concevoir des supports adaptés et mettre en place un plan de communication conséquent.

> Vous appuyer sur les plans de communication des programmes européens

Le programme européen qui subventionne votre projet dispose de son propre plan de communication, animé par un responsable dédié et un réseau d'information. Vous pouvez articuler vos actions de communication avec ce dispositif afin de renforcer leur impact (participation à des reportages, articles de presse, visites officielles, évènementiels, campagnes, banques de projets...).

> Bénéficier des conseils de correspondants communication

Un correspondant communication est à votre service pour vous aider à mettre en œuvre et développer les actions de communication autour de votre projet et de la subvention européenne associée. Mise à disposition de drapeaux et de panneaux, conseils techniques pour réaliser des supports dans le respect des chartes graphiques officielles, mobilisation d'experts pour vos actions de communication sur l'Europe... autant d'outils pour vous accompagner dans votre démarche européenne.

N'hésitez plus à développer de tels projets de communication, ils feront connaître l'action de l'Union européenne aux futurs bénéficiaires, et accroîtront fortement la notoriété de votre propre projet.

Exemples de communication réussie

Région : **Franche-Comté**
Bénéficiaire : **Organismes de formation**

En plus de l'apposition de l'emblème européen sur tous les courriers des formations bénéficiant du FSE, plusieurs **organismes de formation** franc-comtois ont décidé d'apporter à leurs stagiaires une information concrète sur l'Union européenne. Ils se sont appuyés sur le relais Europe Direct de Franche-Comté qui a proposé des modules Europe, adaptés selon les durées et les types de formation, incluant :

- > Une information généraliste sur la construction européenne
- > Une information spécifique sur les fonds européens
- > Une information sur les modalités d'accès aux financements européens

Cette expérience a bénéficié d'un retour très positif des stagiaires qui ont pu ainsi acquérir une information sur la construction européenne simple, claire et formative.



Exemples de communication réussie

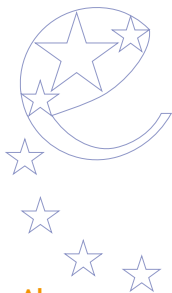
Région : Bourgogne
Bénéficiaire : NICÉPHORE CITÉ

Basée dans l'ancienne sucrerie de Chalon-sur-Saône **NICEPHORE CITE** est une société spécialisée dans le développement des technologies numériques image et son qui dispense par ailleurs de formations et abrite un incubateur d'entreprises.

Dans ce lieu tout à fait unique se croisent des publics extrêmement différents : porteurs de projets, industriels, chercheurs, jeunes pousses, artistes, écoles et universités, structures associatives, grand public... favorisant ainsi des collaborations qui n'auraient nullement pu aboutir dans un autre contexte.

Des programmes de recherche associant entreprises, laboratoires et autres pôles technologiques sont actuellement en cours.

Ce lieu n'existerait pas aujourd'hui sans le concours de l'Union européenne. Son soutien financier est affiché via des panneaux et d'autres supports dans différents lieux de la structure : à l'extérieur des labos, à l'accueil, dans chaque espace professionnel et de manière générale sur l'ensemble des équipements afin que les utilisateurs et visiteurs prennent pleinement conscience de la participation de l'Europe à leurs projets.



" Des équipes et des outils à votre service "

Coordonnées des responsables communication Europe

■ Alsace

FEDER - Service Politiques Régionales Européennes
03 88 15 66 51 - fonds.europeens@region-alsace.eu

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
03 88 15 43 45 - FSE.DR-ALSACE@dr-alsace.travail.gouv.fr

■ Aquitaine

FEDER - Mission Europe de la Préfecture de région
05 56 90 65 18 - europa@aquitaine.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
05 56 99 96 46 - FSE.DR-AQUIT@travail.gouv.fr

■ Auvergne

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
04 73 98 62 34 - europa@auvergne.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
04 73 43 14 59 - FSE.DR-AUVER@dr-auver.travail.gouv.fr

■ Basse-Normandie

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
02 31 30 64 43 - SGAR14@basse-normandie.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
02 31 47 73 27 - FSE.DR-BNORM@dr-bnorm.travail.gouv.fr

■ Bourgogne

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
03 80 44 67 93 - mission-europe@bourgogne.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
03 80 76 29 08 - FSE.DR-BOUR@dr-bourg.travail.gouv.fr

■ Bretagne

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
02 99 02 17 56

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
02 23 42 30 30 - FSE.DR-BRETAG@dr-bretag.travail.gouv.fr

■ Centre

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
02 38 81 46 26 - sgar45@centre.pref.gouv.fr

FSE - Mission du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
02 38 77 68 57 - FSE.DR-CENTRE@dr-centre.travail.gouv.fr

■ Champagne-Ardenne

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
03 26 26 12 72 - cellule-europe@champagne-ardenne.pref.gouv.fr

FSE - Service actions européennes de la Direction régionale du travail, de l'Emploi et de la formation professionnelle
03 26 69 57 26 - fse.dr-champ@travail.gouv.fr

■ Corse

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
04 95 11 13 41 - europa.sgac@corse.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
04 95 23 90 23 - FSE.DR-CORSE@dr-corse.travail.gouv.fr

■ Franche-Comté

FEDER - Mission Europe de la Préfecture de région
03 81 25 12 83 - sgar-europe@franche-comte.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
03 81 65 83 65 - FSE.DR-FRANCH@dr-franch.travail.gouv.fr

■ Guadeloupe

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
05 90 99 28 28

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
05 90 80 50 85 - FSE.DD-971@dd971.travail.gouv.fr

■ Guyane

FEDER - Département Europe de la Préfecture de région
05 94 28 74 54

FSE - Mission des Affaires Européennes et régionales de la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
05 94 29 54 39 - FSE.DD-973@dd-973.travail.gouv.fr

■ Haute-Normandie

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
02 32 76 51 93 - europa@haute-normandie.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
02 32 76 16 72 - FSE.DR-HNORM@dr-hnorm.travail.gouv.fr

■ Ile-de-France

FEDER - Mission Europe de la Préfecture de région
01 44 42 64 84 - mission-europe@ile-de-france.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
01 44 84 87 51 - FSE.DR-IDF@dr-idf.travail.gouv.fr

■ Languedoc-Roussillon

FEDER - Département Europe de la Préfecture de région
04 67 61 60 80

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
04 67 15 77 26 - FSE.DR-LROUSS@dr-lrouss.travail.gouv.fr

■ Limousin

FEDER - Département Europe de la Préfecture de région
05 55 11 61 50 - sgar.europe@limousin.pref.gouv.fr

Département Europe du Conseil Régional
05 55 45 17 76 - coopération@cr-limousin.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
05 55 11 66 27 - FSE.DR-LIMOU@dr-limou.travail.gouv.fr

■ Lorraine

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
03 87 34 84 92 - europa@lorraine.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
03 83 30 89 68 - FSE.DR-LORRAI@dr-lorrai.travail.gouv.fr

■ Martinique

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
05 96 39 49 12 - departement-europe@martinique.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
05 96 71 15 05 - FSE.DD-972@dd-972.travail.gouv.fr

■ Midi-Pyrénées

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
05 34 45 33 15

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
05 67 73 63 64 - FSE.DR-MIDIPY@dr-midipy.travail.gouv.fr

■ Nord-Pas-de-Calais

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
03 20 30 53 77 - europa@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
03 20 96 48 65 - FSE.DR-NORDPC@dr-nordpc.travail.gouv.fr
Centre Régional de Ressources Pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
03 20 90 73 12 - europa@c2rp.fr

■ Pays de la Loire

FEDER - Mission Europe de la Préfecture de région
02 40 08 64 29 - europa@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
02 40 41 72 09 - FSE.DR-PAYS@dr-paysdl.travail.gouv.fr

■ Picardie

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
03 22 33 84 12 - webmestre@picardie.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
03 22 22 42 48 - FSE.DR-LORRAI@dr-lorrai.travail.gouv.fr

■ Poitou-Charentes

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
05 49 55 69 27

FSE - Mission Europe de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
05 49 50 10 35 - FSE.DR-POITOU@dr-poitou.travail.gouv.fr

■ Provence-Alpes-Côte d'Azur

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
04 91 15 60 42

FSE - Service Interventions Européennes de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
04 91 15 13 37 - FSE.DR-PACA@dr-paca.travail.gouv.fr

■ Réunion

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
02 62 40 77 89 - sgar@reunion.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
02 62 94 07 07 - FSE.DD-974@dd974.travail.gouv.fr

■ Rhône-Alpes

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
04 72 61 65 86 - sgar-europe@rhone-alpes.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
04 72 68 29 52 - FSE.DR-RHONA@dr-rhona.travail.gouv.fr

Les textes réglementaires :

■ *Journal officiel de l'Union européenne, adresse du **Règlement 1828/2006** régissant la mise en œuvre des fonds structurels :*
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:371:0001:0169:FR:PDF>

■ *Journal officiel, adresse de la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les interventions des fonds européens :*
<http://admi.net/jo/20070223/PRMX0710066C.html>

Les liens pratiques :

■ *Pour le FEDER :*
www.projetsdeurope.gouv.fr/publicité

■ *Pour le FSE :*
www.fse.gouv.fr/publicité

■ *Pour accéder au manuel graphique du drapeau de l'Union européenne et le logo officiel à télécharger :*
http://europa.eu/abc/symbols/emblem/index_fr.htm



l'Europe
s'engage
en France



Premier ministre
Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable
et de l'aménagement du territoire



DIACT